

**Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget  
par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise  
sur les comptes de dépenses imprévues**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 92 884 €. Ils seront financés au Budget Principal :

- pour 15 530 € par transferts du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 2002.

- pour 77 354 € par transferts du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif 2002.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

- I. Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses
- II. Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Com Sec	<b>Budget Principal</b>				
	Musée Comtois - Exposition «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» - Modification de l'imputation budgétaire sur laquelle est encasée la subvention (délibération du 14/06/2001)				
90 322 1321 509 52000 6 36	Musées - Subventions d'équipement Etat - Domaine de la culture	- 15 908,00			
92 322 74718 52050 6 36	Musées - Participation Etat		15 908,00		
	<b>Ajustement de crédits pour financer la soirée d'accueil des étudiants étrangers</b>				
92 23 65731 400 8 66	Enseignement supérieur - Subvention de fonctionnement Etat				- 1 821,00
92 23 6042 400 8 66	Enseignement supérieur - Prestations de services				1 821,00
	<b>Ajustement des crédits de dotations suite aux notifications de l'Etat</b>				
932 74123 20200 1 1	Dotations et participations non affectées - Dotation de Solidarité Urbaine			157 100,00	
932 7413 20400 1 1	Dotations et participations non affectées - Dotation Globale de Fonctionnement			23 800,00	
932 74837 89110 20200 1 1	Dotations et participations non affectées - Fonds National de Péréquation - Taxe Professionnelle			205 000,00	
	<b>Réajustement subvention CITE 2001 ZAC des Hauts du Chazal suite au transfert de compétence à la CAGB</b>				
92 824 7473 94034 30300 9 3	Autres opérations d'aménagement urbain - Subvention du Département - ZAC des Hauts du Chazal			- 304 800,00	
	<b>Redeploiement de crédits pour le remplacement machine à bois à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (opération de sécurité - décision du Conseil Municipal du 10/10/2002)</b>				
90 322 2313 86021 33000 11 53	Musées - Immobilisations en cours constructions				- 36 200,00
90 23 2188 509 49000 6 36	Enseignement supérieur - Autres immobilisations corporelles				36 200,00

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives				
				Investissement		Fonctionnement		
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
92	33 6574	Com 6	Sec 36	<b>Ajustement des crédits du contrat de Ville.</b> Action culturelle - Subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé				- 9 334,00
92	311 64131	6	36	Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Rémunération principale personnel non titulaire				9 334,00
90	90 2313 99169 30900	11	53	<b>Ajustement de crédits pour solde du marché de travaux espace industriel de Palente</b> Interventions économiques - Immobilisations en cours constructions - Pépinière Chemin de Palente				- 1 376,00
90	90 61522 99169 33000	11	53	Interventions économiques - Entretien et réparations bâtiments - Pépinière Chemin de Palente				1 376,00
92	95 617 30200	4	44	<b>Ajustement de crédits pour réaliser des travaux de signalisation à la halte nautique</b> Aides au tourisme - Etudes et recherches				- 3 000,00
90	414 2318 90022 35000	4	44	Autres équipements sportifs ou de loisirs - Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux d'aménagement sur le Doubs				3 000,00
92	91 6042 30200	4	65	<b>Ajustement de crédits destinés à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion au Marché Beaux-Arts</b> Foire et marchés - Achats de prestations de services				- 8 700,00
90	91 2313 503 30900	11	53	Foire et marchés - Construction en cours - Domaine de l'économie				8 700,00
92	91 614 20050	11	53	<b>Ajustement crédits Marché Beaux-Arts</b> Foire et marchés - Charges locatives				33 064,00
92	91 60612 30900	17	23	Foire et marchés - Energie électricité				24 950,00
90	020 21538 95069 10100	1	15	Administration générale de la collectivité - Raccordement au réseau LUMIERE				8 800,00
92	91 7336 10500	9	50	Foire et marchés - Droits de place				45 881,00

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)

Imputations	Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives				
			Investissement		Fonctionnement		
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
90 020 2762	Com 1	Sec 1	20200	29,00			
<b>Remboursement d'un crédit de TVA suite à la suppression de la règle du décalage d'un mois</b> Administration générale de la collectivité - Créances sur transfert de droit à déduction de TVA							
936 6419	10	13	20400			118,00	
<b>Encassement indemnités journalières de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie</b> Frais de fonctionnement des groupes d'élus - Remboursement sur rémunérations du personnel							
90 324 2313 82020 33000	11	53	33000	62,00			
<b>Annulation d'un mandat d'investissement sur exercice antérieur</b> Entretien du patrimoine culturel - Constructions en cours - Travaux Eglise Sainte-Madeleine							
92 023 6042 2400 47052	13	72	47052				- 3 000,00
90 023 2188 509 47052	13	72	47052		3 000,00		
<b>Ajustement de crédits pour acquisition de matériels d'exposition à l'usage des conseils de quartiers</b> Information, communication, publicité - Achats de prestations de services - Assises de la Ville Information, communication, publicité - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture							
90 211 1323 502 33000	11	53	33000	- 2 080,00			
<b>Ajustement des crédits de subventions (travaux terminés et montant subventionnable non atteint)</b> Ecoles maternelles - Subvention du Département - Domaine de l'enseignement							
90 211 2313 502 33000	11	53	33000		- 2 080,00		
<b>Ecoles maternelles - Constructions en cours - Domaine de l'enseignement</b>							





**II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

Imputations	Opération	Montant demande crédit complémentaire	Crédits accordés	
			Transfert des comptes de dépenses imprévues	Crédits accordés
			Investissement Chapitre 918	Fonctionnement Chapitre 938
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Informatique</b>				
90 020 21538 2619 10100	Mise en conformité suivant les règles de l'Aviation Civile du système de balisage installé sur le pylône de Planoise	8 530	8 530	
92 020 6262 10100	Complément de crédits de télécommunication	15 000		15 000
<b>Secrétariat Général</b>				
92 021 6182 20000	Complément de crédits de documentation (abonnements)	900		900
<b>Administration Générale</b>				
92 524 6572 20500	Subvention d'équipement à l'Association d'Aide et Maintien à Domicile pour achat de locaux	32 014		32 014
<b>Bâtiment</b>				
90 020 2184 510 33000	Achat de mobilier	7 000	7 000	
<b>Espaces Verts</b>				
34000	Entretien des espaces verts et aires de jeux 92.211/60223 = 5 373 € 92.412/60223 = 810 € 92.64/60223 = 100 € 92.823/60223 = 21 227 € 92.823/61521 = 1 930 €	29 440		29 440
	<b>Total Budget Principal</b>	<b>92 884</b>	<b>15 530</b>	<b>77 354</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues,

- attribuer la subvention de 32 014 € à l'Association d'Aide et de Maintien à Domicile et autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*